



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-65

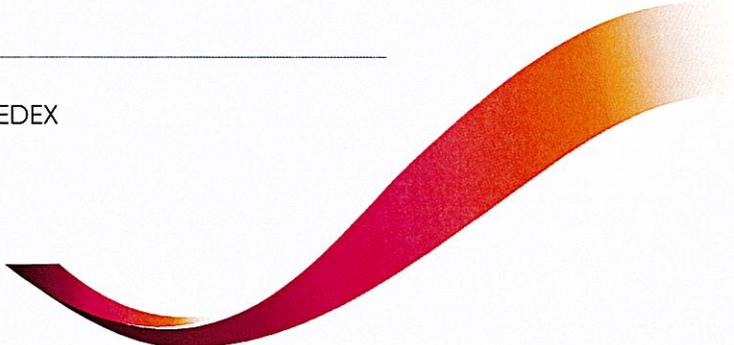
OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Étaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe Mme PERE Catherine

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R.421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2025CC7-1-2-65

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L. 2311-5 relatifs à l'arrêt des comptes et à l'affectation des résultats ;

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2024 du budget Assainissement collectif des eaux usées, il convient de statuer sur l'affectation du résultat ;

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 154 098,55 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 307 128,31 €

Les restes à réaliser font état :

- d'un excédent de financement de 154 098,55 €.

Il en ressort donc un besoin de financement de 201 784,10 € de la section d'investissement.

Le Président propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 154 098,55 € servant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- Excédent reporté en fonctionnement (002) : 0,00 €,

- de dire que les crédits correspondants ont été repris par anticipation lors de l'adoption du budget primitif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 154 098,55 € servant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- Excédent reporté en fonctionnement (002) : 0,00 €,

- de dire que les crédits correspondants ont été repris par anticipation lors de l'adoption du budget primitif

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance  
Monsieur le suppléant au Maire de  
BARDIGUES



Mathieu GIL

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives


Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire      **25 JUIN 2025**

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **25 JUIN 2025**

## AR Préfecture

### AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250617-  
2025CC7\_1\_2\_65-DE

Numéro d'acte : 2025CC7\_1\_2\_65

Date de décision : 17/06/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions  
budgetaires / documents budgétaires (et  
délibérations correspondantes))

Fichier acte : 2025CC7-1-2-65 ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF DES EAUX USÉES  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 25/06/2025 10:07:09

**Date de réception de l'AR : 25/06/2025 10:07:22**